

La Wallonie a enfin son Parlement

■ Le recomptage des suffrages carolos n'aura pas lieu.

Cette fois ça y est! Le Parlement wallon nouvelle mouture est installé officiellement depuis vendredi midi. Et s'il restera encore à parler du décumul (voir ci-dessous),

les 75 parlementaires sortis des urnes le 25 mai dernier ont enfin prêté serment.

Mais la séance plénière d'hier ne s'est pas déroulée sans mal. Il s'agissait tout d'abord de régler la question du rapport de la commission de vérification des pouvoirs. Un rapport qui, pour rappel, a mis trois jours avant d'être finalisé. Et si on peut retenir une conclusion de cette rocambolesque histoire, c'est

que l'ensemble des groupes politiques sont manifestement d'accord pour revoir la manière de valider les élections. Ainsi va la démocratie, elle évolue au gré de ses très nombreuses turpitudes.

Par contre, si le législateur veut régler cette histoire pour l'ensemble des Parlements du pays, il doit réviser un article de la Constitution (142) qui n'est pas ouvert à révision pour la législature

qui démarre. Comme nous l'expliquait le professeur de

droit constitutionnel de l'UCL, Marc Verdussen (LLB du 13 juin), les Parlements régionaux peuvent par contre agir en modifiant la loi spéciale.

Voltaire et Montesquieu

Les constats opérés par les groupes politiques, vendredi, auront-ils une suite lors de cette législature? Gageons que les parlementaires se souviendront de cette semaine très spéciale.

Le rapport de la commission de vérification des pouvoirs a donc été présenté par trois rapporteurs: Véronique Durenne (MR), Latifa Gahouchi (PS) et Maxime Prévot (CDH). Rappelons que ce rapport demandait le recomptage total des suffrages exprimés le 25 mai dans la circonscription de Charleroi. Une demande émanant d'un recours déposé par le PTB.

Pour dénouer ce nœud gordien, les députés ont scindé le dit rapport et la recommandation de la commission a pu ainsi être balayée par le premier vote majorité (PS-CDH) contre opposition (MR, Ecolo, PTB, PP) de la législature.

Et ce malgré une belle envolée du PTB par la voix du député Frédéric Gillot invitant ses collègues à respecter en ce lieu "la démocratie et les droits de l'homme. Nous devons tout mettre en œuvre pour combler le déficit de con-

fiance du citoyen à l'égard du politique".

Willy Borsus, qu'on ne peut pas taxer de marxiste, a, un brin lyrique, cité Voltaire en rappelant que s'il ne partageait pas les idées du PTB, il était prêt à mourir pour qu'elles puissent être exprimées.

Il lui fut opposé, par le député PS Pierre-Yves Dermaigne, une référence à Montesquieu et son esprit des lois. Puisse les débats des cinq prochaines années voler aussi haut.

En conclusion et comme on pouvait s'y attendre, on ne recomptera pas les votes carolos. Tout ça pour ça, diront les plus désabusés par le blocage parlementaire excessif de ces derniers jours.

Après ce vote, les députés ont prêté serment et élu le nouveau bureau (tempo-

raire) du Parlement. Lorsqu'un accord de majorité sera signé, les postes répartis vendredi pourront une nou-

velle fois être redistribués. C'est le CDH Maxime Prévot qui occupera le perchoir jusque-là. Sur le coup de 17h,

les députés ont fêté ça dans la verrière du Parlement. Ouf!

Stéphane Tassin

Une prestation à la Fédération avant le décumul

On l'a écrit maintes et maintes fois, un nouveau problème pourrait rapidement concerner les nouveaux députés wallons. S'ils ont prêté serment, un grand nombre d'entre eux sont visés par le décret décumul qui leur interdit de cumuler leur mandat de parlementaire avec un mandat exécutif au sein d'une commune. Vendredi, une longue réunion du bureau du nouveau Parlement wallon a validé la liste des cumulards (25 % des membres de chaque groupe autorisés à cumuler sur base de leur bon taux de pénétration).

Mardi prochain, ces mêmes députés wallons seront amenés à prêter un autre serment au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La question, non résolue à cette heure, concerne les députés touchés par le décumul. En effet, s'ils choisissent de conserver leur mandat local et de faire monter leur suppléant au Parlement, que feront-ils si en cours de législature ils veulent revenir siéger? Avant de faire leur choix définitif, ils souhaitent savoir s'ils doivent prêter également serment à la Fédération avant de démissionner. Certains pensent que s'ils ne le font pas, en cas de retour au

Parlement, ils ne pourraient alors siéger qu'en Wallonie. Une situation qui multiplierait le nombre de députés.

Certains spécialistes pensent, par contre, que le mandat de député de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant lié à celui de parlementaire wallon, cette deuxième prestation de serment n'est pas nécessaire. Afin de couper court à toute spéculation, des juristes et autres constitutionnalistes ont été chargés de se pencher sur cette question.

Au rayon des certitudes, nous pouvons annoncer que mercredi prochain, une nouvelle séance plénière du Parlement wallon sera organisée afin de permettre aux suppléants de prêter leur serment. Normalement après cette séance, le Parlement wallon ne devrait plus, sauf exception particulière, se réunir avant la mise en place d'un nouveau gouvernement wallon. Si les négociations entre le PS et le CDH, pour former cet exécutif, sont en cours, on ignore, pour l'heure, quand la DPR (déclaration de politique régionale) sera sur les rails.

S.Ta.